

Limite de zone ou de secteur

- Zone A
- Zone N (N, Ne, NL)
- Zone UA (UA, UAj)
- Zone UB (UB, UBj)
- Zone UC
- Zone UE (UE, UEc)

■ Elément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Elément de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Cavité souterraine

Périmètre de protection relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Zone inondable (PPRI)

Emplacement réservé

 Ecluzelles



PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Echelle: 1/5000e

Arrêté le:
20 novembre 2018

Enquête publique:
du 27 août au 27 septembre 2019

Approuvé le:
19 février 2020

Mairie d'Ecluzelles
10 rue Etienne Malassis
28500 Ecluzelles
Tel: 02 37 43 80 73
mairie.ecluzelles@orange.fr



Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteaudun - BP 20159 28103 Dreux Cedex www.dreux-aggloeration.fr

